

Actualités

Inde

Une ouverture du marché « en demi-teinte »

Les exportateurs de vins et spiritueux français et européens accueillent avec satisfaction la décision du gouvernement indien de supprimer la taxation discriminatoire sur les spiritueux et vins importés, mais disent regretter « fortement la mesure déloyale de relever les droits de douane sur les vins ». L'Inde avait mis en place, en 2001, après la levée des restrictions quantitatives sur les produits du secteur vins et spiritueux, un système de taxation additionnelle (additional duty) touchant uniquement les produits importés. La FEVS, au côté de toutes les organisations professionnelles européennes représentant les entreprises de vins et spiritueux, n'avait cessé, depuis lors, d'œuvrer en faveur de la suppression de ce régime fiscal discriminatoire pour les produits importés sur le marché indien. Dernière démarche en date, une demande déposée le 24 avril auprès de l'OMC visant la constitution d'un groupe spécial (panel) chargé de rendre un rapport, démarche dans laquelle les Européens avaient été rejoints par les Etats-Unis. « Souhaitant manifestement éviter la poursuite du contentieux et les risques de rétorsion commerciale, le gouvernement indien vient de décider de supprimer la taxe additionnelle discrimi-

minatoire pour les spiritueux et vins importés, avec effet au 3 juillet 2007. Les droits de douane sur les vins sont en parallèle relevés à 150% (au niveau du plafond consolidé OMC, comme ce pays en a la possibilité) » indique la FEVS dans un communiqué. « La fin de la taxation additionnelle ne va ainsi pas apporter du jour au lendemain une ouverture significative du marché indien pour nos produits. Il devrait être encore prématuré de suspendre définitivement la procédure OMC, avant de connaître la réaction des différents Etats indiens qui vont dorénavant pouvoir imposer leurs propres droits d'accises, applicables aussi bien aux vins locaux qu'aux vins importés ». Commentant cette décision, Philippe Castéja, président de la FEVS, a déclaré : « si nous ne pouvons que nous féliciter de la fin d'un régime discriminatoire pour nos produits, la décision, dans le même temps, de relever les droits de douane sur les vins nous apparaît très nettement comme une réaction de "mauvais joueur", déloyale même si elle est légale. Nous suivrons cette question de très près dans le cadre des négociations bilatérales actuelles UE/Inde visant à parvenir à un accord de libre échange entre les deux partenaires commerciaux ».

OCM vitivinicole

Le Sénat plaide en faveur de son rapport devant la Commission européenne

Au lendemain de la présentation par la commissaire européenne, Mariann Fischer-Boel, de ses propositions de réforme de l'OCM vitivinicole, et quinze jours après l'adoption, à l'unanimité, par la Commission des affaires économiques du Sénat, de son rapport sur la réforme (*La Journée Vinicole* du 26 juin 2007), le sénateur de la Gironde Gérard César, président du groupe d'études « vigne et vin », s'est rendu le jeudi 5 juillet à Bruxelles, accompagné par le sénateur de l'Aude Roland Courteau, vice-président, afin de rencontrer les principaux responsables en charge du dossier à la Commission européenne. Après s'être entretenus avec Yves Madre, conseiller chargé de l'agriculture à la représentation permanente de la France, les deux sénateurs ont été reçus successivement par Mme Lene Naesager, conseillère de la commissaire, et par Jean-Luc Demarty, directeur général chargé de l'agriculture. Ces deux der-

niers entretiens ont été l'occasion d'évoquer de façon détaillée le contenu des propositions avancées par la Commission et d'exposer les observations critiques émises à leur encontre dans le rapport sénatorial. Si des possibilités de négociation ont été entrevues sur certains sujets, de nombreuses divergences d'approche ont été confirmées, de part et d'autre, sur la majorité des éléments de réforme. Le sénateur Gérard César entend donc déposer et faire adopter par la commission des affaires économiques du Sénat, à la mi-juillet, une proposition de résolution réaffirmant les positions françaises sur le projet de réforme de Mme Fischer-Boel. Il projette également de se rendre à nouveau à Bruxelles courant septembre, lors des négociations communautaires, afin de confronter ses points de vue avec ceux de la commissaire européenne, le projet de réforme devant être adopté d'ici la fin de l'année.

Codex Alimentarius

Un code pour limiter la présence d'ochratoxine A dans les vins

Lors de sa session annuelle qui vient de se dérouler à Rome du 2 au 7 juillet 2007, la Commission du Codex Alimentarius, organe mixte mis en place par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a étudié l'adoption de plusieurs normes en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, dont un projet de Code d'usages pour la prévention et réduction de l'ochratoxine A dans les produits issus de la vigne. Ce Code comprend toutes les mesures ayant prouvé leur utilité pour éviter ou réduire la présence de ce contaminant dans les vins. L'OIV s'était vu confier la rédaction d'une première ébauche de Code, les Etats-membres de l'organisation ayant déjà adopté par consensus en octobre 2005 un Code de bonnes pratiques vitivinicoles pour limiter au maximum la présence d'ochratoxine A dans les produits issus de la vigne.

OIV

Yves Bénard désigné personnalité qualifiée

Lors de l'assemblée générale de l'OIV à Budapest, Yves Bénard, président du Comité national vins, eaux-de-vie et autres boissons alcoolisées de l'INAO, a été désigné comme personnalité scientifique qualifiée pour participer aux réflexions du comité scientifique et technique de l'OIV par le président de l'organisation, Peter Hayes. Cette nomination réservée pour deux postes vient compléter la désignation de Greg Hodson, chief technical regulatory liaison de E & J Gallo Winery aux Etats-Unis.

	Site Internet : http://www.france-distilleries.com • E-mail : contact@france-distilleries.com	
	LES NOUVELLES RESSOURCES DU RAISIN Alcools rectifiés - Eaux de vie de fruits - Anthocyanes Polyphénols - Tanins - Huile de pépins de raisin Produits tartriques - Amendements organiques	
B.P. 47 - 07150 VALLON PONT D'ARC Tél. - 04 75 88 02 18 - Fax - 04 75 88 10 17	Route d'Homps - 34210 OLONZAC Tél. - 04 68 91 20 03 - Fax - 04 68 91 27 80	380, av. du Cdt Demarne - 34800 CANET Tél. - 04 67 96 70 09 - Fax - 04 67 88 73 97